

ment cela se fait-il, mon frère ? Quand même vous auriez eu beaucoup de fautes à expier en purgatoire, vous devriez être maintenant délivré, car tous les religieux, selon l'usage, on dit pour vous beaucoup de messes et de prières. — Ce que vous dites est vrai, répond le défunt : mais ces messes et ses prières ne m'ont pas été appliquées et ont été plus utiles à d'autres âmes qu'à la mienne, parce que, durant ma vie, j'ai été négligent à célébrer la messe et à réciter l'office pour les religieux défunt, lorsqu'ils étaient recommandés au chapitre, selon la coutume de l'Ordre ; c'est donc par un juste châtiment que les suffrages faits pour moi ne m'ont pas servi."

Frère Guillaume raconta le trait suivant dans une exhortation adressée aux religieux du couvent de Paris, pour les engager à prier pour un frère défunt : Un de nos frères, dit-il, apparut après sa mort à un religieux de cette province, son ami. Interrogé sur sa situation, le défunt répondit qu'il était dans la souffrance et demandait d'être soulagé par des prières. — Mais, réplique son ami, vous n'avez donc pas éprouvé l'effet des prières que la communauté a faites pour vous ces jours-ci, et des messes célébrées à votre intention ? — Non, répond le défunt, je m'en étais rendu indigne par ma négligence, durant ma vie, à prier pour les défunt, qui nous étaient recommandés.

Le même chroniqueur cite, sur ce même sujet, un fait bien consolant pour les enfants de la pauvreté. " Un de nos frères de la province de Saxe, dit-il, rentrait au couvent, après une prédication. On lui annonça que, pendant son absence, deux religieux étaient décédés : le P. gardien et le P. vicaire. Or voici ce qui arriva : la nuit suivante, pendant que ce Père était en oraison dans sa cellule, il vit entrer les deux défunt, revêtus de chapes d'une beauté et d'une splendeur incomparables. Ils paraissaient avoir le visage, les mains et les pieds éclatants de gloire. — Comment vous trouvez-vous, leur demande le religieux en prière ? — Sauvés, répondent-ils, par la miséricorde de Dieu ; maintenant, nous, qui vous parlons, nous jouissons de la vision divine. — N'êtes-vous pas passés par le feu du purgatoire, leur fut-il encore demandé ? — Nous avons fait notre purgatoire, disent-ils, dans le feu de la pauvreté, car la sainte pauvreté, est considérée par Dieu comme un purgatoire expiateur. Sachez donc qu'aucun de nos frères ne pas